

Genève, le 9 décembre 2011

Communiqué de presse

Les organisations internationales à Genève en 2010/2011

En mars 2011, 21 488 personnes travaillent au sein des vingt-et-une organisations internationales (OI) au bénéfice d'un accord de siège, des quatre OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et des quatre OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités. En prenant en compte les 3 900 fonctionnaires des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) emploie 25 388 personnes.

En application de la loi sur l'Etat hôte (LEH), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les OI sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un *accord de siège*, d'un *accord de nature fiscale* ou d'un *accord sur les privilèges et immunités*.

Selon les résultats de l'enquête 2011, la grande majorité des 21 488 personnes occupées dans les OI établies à Genève (95 %) travaillent dans une OI au bénéfice d'un accord de siège avec la Confédération. Les OI bénéficiant d'un accord de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités n'en concentrent que, respectivement, 4 % et 1 %. En un an, l'emploi total dans le secteur public international (hors consulats) a reculé de 72 personnes (– 0,3 %).

Au cours de l'année 2010, les dépenses effectuées par les vingt-et-une OI avec un accord de siège atteignent 5,5 milliards de francs, dont près de 3 milliards de francs (56,1 %) correspondent à des coûts salariaux. En un an, l'ensemble des dépenses augmente de 3,6 %. Les coûts salariaux progressent de 1,5 %, tandis que les autres frais de fonctionnement (achats de biens et services courants) croissent de 4,2 %.

Les quatre OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale ont dépensé 185 millions de francs, dont environ 150 millions de francs (80,9 %) en coûts salariaux. En un an, les dépenses fléchissent de 1,4 %. Ce recul est principalement attribuable aux dépenses d'investissement, qui baissent sensiblement (– 41,0 %).

Quant aux quatre OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités, elles ont dépensé près de 182 millions de francs, dont 121 millions en achat de biens d'équipement.

En 2010, les vingt-et-une OI avec un accord de siège ont organisé 2 304 réunions (– 8,4 % en un an), correspondant à 16 020 séances (– 15,2 %), auxquelles 158 522 délégués et experts ont participé (– 3,0 %). Dans les quatre OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale, 8 746 délégués et experts (– 7,7 % en une année) ont pris part à 196 réunions (– 18,0 %), au cours de 477 séances (– 6,3 %). Au sein des quatre OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités, 36 réunions internationales ont été organisées, correspondant à 98 séances, auxquelles 902 délégués et experts ont participé.

Pour en savoir plus

Les organisations internationales : résultats de l'enquête 2011 Informations statistiques n° 65, OCSTAT, Genève, décembre 2011 (4 pages).

Cette publication est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/apercu.asp

Elle contient la liste complète des organisations internationales établies à Genève selon leur type d'accord.

Communiqué de presse n° 39 - Pour tout complément d'information : Yannic Forney, tél. +41 22 388 75 40

